

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

=====

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

=====



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 30 janvier 2018

=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mr Jean-Jacques FRADIN

ABSENTS: Mr Patrice THÉOU

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

DATE DE LA CONVOCATION : le 25 janvier 2018

Mme Stéphanie ROUILLÉ a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 28 novembre 2017

Information sur les décisions prises par le Maire :

DC 2018 001 du 26/01/18: Installation d'une nouvelle boîte de branchement à l'assainissement collectif par Véolia, pour un montant de 1 622.45€HT.

RUE D'ALLAIRE - ACHAT DE LA PARCELLE ZC190

Monsieur le Maire présente aux élus, la situation de la parcelle cadastrée ZC190, située Rue d'Allaire et d'une superficie de 120m².

Compte tenu de sa localisation en limite d'un sentier communal, elle serait propice à un aménagement paysagé. Mr le Maire explique que la propriétaire est vendeuse et qu'elle a accepté l'offre de la commune à 1 500.00€.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'acquisition et autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour y aboutir,
- Décide que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

RUE DE LA CHESNAIE - ACHAT DE LA PARCELLE AA144

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, la situation de la parcelle cadastrée AA144, sise Rue de la Chesnaie et d'une superficie de 1380m². Ce terrain a été qualifié en emplacement réservé au PLU afin d'y aménager un parking pour l'école Victor Hugo, et envisager la desserte de la zone AU du Champ de Bourges.

Monsieur le Maire explique que les propriétaires ont accepté de vendre ladite parcelle au prix de 25€ le m², net acheteur, soit un total de 34 500.00€ à la charge de la commune.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'acquisition et autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour y aboutir,
- Décide que les frais d'acte ne seront pas à la charge de la commune.

VENTE DE BOIS A LA GRAË

Par délibération du 28 février 2017, le Conseil Municipal se portait acquéreur des parcelles ZA213 et ZA214 situées à La Graë.

Vu l'engagement pris auprès de la SAFER à l'effet de conserver la destination agricole desdites parcelles ;

Considérant qu'il convient de nettoyer le terrain et notamment la zone boisée ;

Mr le Maire propose de vendre le lot d'arbres sur pied à 400€.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, les élus acceptent à l'unanimité cette suggestion.

CCPR – Compétence « Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » MODIFICATION DES STATUTS

La Communauté de Communes du Pays de Redon s'est dotée le 31 décembre 2017 d'une compétence facultative « Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques facultative ». Il est proposé de compléter cette compétence en ajoutant la rubrique : « Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique »

La rédaction de la compétence « Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » serait la suivante :

« Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

En dehors des actions relevant de la compétence obligatoire GEMAPI, correspondant aux missions énumérées aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, la communauté de communes est compétente pour les missions suivantes, correspondant aux 6°, 11° et 12° de ce même article :

• La lutte contre la pollution :

Contribuer à la lutte contre les pollutions, sans se substituer aux responsabilités des émetteurs, par des actions notamment :

- de sensibilisation et de conseils,

- de lutte contre la diffusion de la pollution par le ruissellement des eaux en favorisant la reconstitution du bocage.

• La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, notamment en procédant à des évaluations intervenant après la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques.

• L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »

La communauté de communes est également compétente en matière de gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique »

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2017 transformant l'institution interdépartementale d'aménagement de la Vilaine en syndicat mixte ouvert,

Vu la délibération du Comité syndical du 24 octobre 2017 validant les modifications statutaires de l'EPTB Vilaine,

VU l'arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts communautaires en date du 15 septembre 2017;

VU l'arrêté inter-préfectoral portant transformation de la communauté de communes du pays de Redon en communauté d'agglomération en date du 22 décembre 2017 ;

VU l'article L211-7 du Code de l'environnement ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Pays de Redon s'est dotée de la compétence « Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques le 31/12/2017 » ;

CONSIDERANT que la communauté de communes a délibéré le 18/12/2017 afin d'adhérer à l'EPTB Vilaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'évolution de la compétence communautaire protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques telle que précisée ci-dessus,

- APPROUVE les statuts communautaires modifiés.

RÉSEAUX DES MÉDIATHÈQUES – RÉVISION DES TARIFS

Le bureau de la Communauté de Communes du Pays de Redon a décidé, en séance du 4 décembre 2017 de réviser certains tarifs d'inscription au réseau Médiathèques du territoire, comme suit :

Abonnement annuel adulte	14 €
Abonnement annuel (enfants, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux)	Gratuit
Remplacement de la carte d'adhérent perdue ou détériorée	3 €

Vu les délibérations municipales du 30 mai 2013 et du 12 décembre 2013,

Considérant que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2012,

Le Conseil Municipal refuse ces nouveaux tarifs, par 6 voix Contre, 2 Abstentions et 4 Pour.

PRESENTS : Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS: Mr Patrice THÉOU

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTRÉE SEPTEMBRE 2018

Le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de SAINT-PERREUX,

Considérant que le PEDT communal s'achève au 31 août 2018,

Après avis des représentants de l'école Saint-Joseph,

Considérant l'organisation d'un conseil à l'école Victor Hugo le mardi 6 février 2018,

Considérant l'intérêt tout particulier que représente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours, par 6 voix Pour, 5 Abstentions et 2 Contre.

INFORMATIONS

Sécurisation: Afin de limiter les visites indésirables devenues fréquentes, une étude a été lancée pour modifier le système de fermeture du complexe de l'Oust et de son alarme, ainsi qu'à la mairie. Compte tenu, du devis onéreux reçu, les élus souhaitent étoffer la consultation, et étudier les propositions en commission bâtiment.

Atelier technique: Des malfaçons ont été constatées sur la toiture de l'atelier et de l'abri, générant des fuites d'eau à l'intérieur des locaux. L'entreprise, titulaire du lot dans le marché public, est en liquidation. La commune bloquera la retenue de garantie afin de financer l'achèvement des travaux par une autre entreprise. Un premier rendez-vous est d'ores-et-déjà fixé avec le maître d'œuvre le 15 février prochain.

Salle PETROC: Les rideaux vont être changés, dans la cuisine et le restaurant, pour un coût de 1 030.33€HT.

École Victor Hugo:

- Les rideaux vont être changés, dans l'ancien modulaire, pour un coût de 605.04€HT.
- Qualité de l'air : La loi impose aux collectivités de faire procéder au contrôle de la qualité de l'air dans tous les locaux occupés par des enfants au moins 2h30 par jour. Plusieurs points sont évalués : les moyens d'aération des pièces et la concentration des polluants (dioxyde de carbone, benzène, formaldéhyde). Ces évaluations permettent

d'identifier les lacunes afin d'y apporter des améliorations. Le coût pour effectuer ce contrôle à l'école est de 1 860.00€HT.

- Les petits ordinateurs de l'École Numérique Rurale sont obsolètes et l'école envisage de les vendre à 10€ l'unité, après réinitialisation, aux familles qui le souhaitent.

Cimetière de la Chesnaie:

- Afin de maintenir les graviers au pied des columbariums, des nids d'abeille vont y être installés pour un coût de 1 061.42€HT.

- Suite à la chute de la haie, un recours en assurance a été opéré auprès de l'entreprise qui l'a posée et de l'architecte. Chacune des parties se rejetant la responsabilité, 2 solutions s'offrent à la commune : abandonner la procédure et changer la haie à ses propres frais, ou poursuivre les entreprises précitées en justice. Les élus optent pour la seconde solution.

Eau Potable: Le réseau d'adduction à l'eau potable est actuellement en rénovation depuis la Vacherie jusqu'à la fontaine de la Renaudaie. Fin 2018, les conduites seront également changées depuis la Renaudaie jusqu'à la RD764.

Éclairage public: Les travaux d'effacement des réseaux sont en cours rue de la Chesnaie, rue Sous le Bois, impasse de l'Abbaye et au Champ de Bourges (rappel du coût pour la collectivité : 36 750.00€).

Investissements 2018: Le projet de l'année sera le lancement des travaux d'aménagement de la maison de l'enfance et des associations. Plusieurs autres petits travaux pourront être envisagés : édification d'un local pour la pétanque, démolition du bâtiment technique devant la salle Petroc, modification du PLU, réaménagement des WC publics, achat d'un panneau lumineux, aménagement d'un parking entre les 2 terrains de foot, renouvellement du système d'arrosage du terrain de foot, mise en sécurité des bâtiments publics, nettoyage du terrain de la Graë.

La Pérusienne: L'association a formulé la demande d'implanter une serre sur un terrain communal pour y concrétiser un projet de cultures partagées. Les élus accueillent favorablement cette requête et proposent le terrain jouxtant la salle Petroc, devant l'ancien atelier communal. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention allant jusqu'en juin 2020, date envisagée pour débiter les travaux de construction d'un nouvel ensemble périscolaire. L'association devra assurer la structure.

PCS: Une formation aux « Gestes Qui Sauvent » va être dispensée par la Croix Rouge à tous les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile, le samedi 14 avril de 9h à 11h (coût : 10€ par personne). À cette occasion, seront invités : le Sous-Préfet de Redon, le Sous-Préfet de Vannes, Mme CRESPON (Directrice de Cabinet et de la Sécurité à la Préfecture), Mr le député, Mr le sénateur et les journalistes.

Internet: La montée en débit a été réalisée à la Graë et satisfait l'ensemble des abonnés du secteur et notamment les professionnels ; elle pourrait être engagée à la Brambohaie dans la prochaine tranche de travaux.

Compteurs Linky: Tous les habitants ont reçu un courrier d'Enedis, les informant d'une intervention prochaine pour installer un nouveau compteur. Compte tenu du transfert de la compétence de gestion du réseau à Morbihan Énergies, la commune n'est pas en mesure de prendre position sur ces changements.

Téléphone: Environ 80 poteaux téléphoniques vont être changés sur le territoire communal.

Pass Commerce et Artisanat: La CCI, par le biais de Redon Agglomération, subventionne les investissements des commerces et artisans. La sélection se fait sur dossier et un seul est retenu par commune.

CIAS: Le bilan financier 2017 et le budget primitif 2018 ont été présentés aux élus. Des rectifications sont apportées, notamment sur la charge financière de la jeunesse. L'embauche d'une animatrice communale aurait dû générer un dégrèvement sur la cotisation annuelle au CIAS, or le budget n'en tient pas compte, et ce depuis 1 an. Les éléments financiers feront donc l'objet d'une nouvelle présentation.

ALSH:

- Le centre de loisirs revient à Saint-Perreux dès les prochaines vacances.
- Les prochaines dates d'ouverture sont : 2 semaines pour les vacances d'hiver et 1.5 semaine aux vacances de printemps.

Jeunesse:

- L'animatrice suit actuellement une formation BAFD. Afin de la valider, des stages sont obligatoires : elle assurera donc des missions de direction adjointe puis de direction sur les ALSH des dates précitées. Le CIAS mettra à disposition un vacataire pour la remplacer sur les actions jeunesse.
- Compte tenu des futurs travaux dans le bocal et la maison du diocèse, l'Espace Jeunes sera transféré à la maison de l'Abbaye.

CME: Deux projets sont en cours : la réfection des panneaux d'information sur le tri, et l'organisation d'un après-midi intergénérationnel avec le CCAS le 27 février.

Informations: Le prochain bulletin sera édité fin mars.

Banque Alimentaire: Dans le cadre d'un projet d'épicerie solidaire sur son territoire, la commune d'Allaire a mis fin au partenariat avec la Banque Alimentaire de Vannes pour la distribution de colis d'urgence. 6 communes de l'ex-canton d'Allaire, ayant refusé d'adhérer à ce projet, se sont accordés sur une nouvelle organisation avec la Croix Rouge de Redon, la cotisation annuelle s'élevant à 0.50€ par habitant. La distribution sera désormais réalisée par les bénévoles du CCAS le 2^{ème} jeudi de chaque mois.

Voirie:

- Le recensement PATA est en cours.
- Les voies empruntées par les cars et quelques chemins d'exploitation vont être élagués.

Panneau lumineux: La commune s'est associée à un groupement d'achat avec plusieurs communes voisines. Le coût du panneau serait de 9 167.00€HT, auquel s'ajoutent environ 5 000.00€ d'aménagement et 800€ de maintenance annuelle à partir de la 4^{ème} année. Les élus valident cette acquisition qui fera l'objet d'une décision du Maire.

DATES A RETENIR

- Mardi 6 février à 19h00 : Commission Rythmes scolaires
- Mercredi 7 février à 19h00 : Commission Embellissement
- Jeudi 8 février à 19h30 : Commission Animation
- Mardi 20 février : Commission Finances
- Mardi 27 février : après-midi intergénérationnel
- Mardi 13 mars à 20h : Conseil Municipal
- Samedi 17 mars : Visite de l'Assemblée Nationale
- Samedi 24 mars : Matinée Environnement